

A background image of lush green leaves, likely hostas, with prominent veins, filling the central portion of the page.

**CODE DE TRANSPARENCE  
POUR LES FONDS ISR  
OUVERTS AU PUBLIC**

**Emetteurs privés et publics –  
Green Bonds**

**Juin 2022**

## « Déclaration d'engagement »

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Regard Green Bonds. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2003.

Cette nouvelle adhésion couvre la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux différentes questions du présent Code ne relèvent que de la responsabilité unique de PRO BTP FINANCE.

## Conformité avec le Code de Transparence

Le fonds Regard Green Bonds respecte l'ensemble des recommandations du Code. Il est à noter que le point [« 6.4 - La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? »](#) est sans objet pour un fonds obligataire.

Ce Code est rédigé selon le modèle transmis par l'AFG (Association Française de la Gestion financière), dans sa mise à jour d'octobre 2018.

# 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Le seul fonds concerné par ce code est le fonds **Regard Green Bonds**.

Il s'agit d'un fonds obligations privées et publiques libellées en euro (classification AMF: obligations et autres titres de créances libellés en euro), dont l'indice de référence est l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bonds. L'actif net du fonds s'élevait à 198,72 M EUR au 31 décembre 2021.

Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2021	Labels	Lien vers documents relatifs
<input type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non-conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (précisez)	198,72 M EUR	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<a href="#">DICI et prospectus</a>  lien en cours de creation pour le Reporting

## 2. Données générales sur la Société de Gestion

- 2.1 - Nom de la Société de Gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique le code

La Société de Gestion en charge du fonds est **PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard – 75006 PARIS**. L'adresse de son site web est <https://www.probtpfinance.com/accueil>

## ▪ 2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de Gestion ?

La démarche ISR a été initiée dès 2003 avec des ressources humaines et techniques, spécifiques et dédiées. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la démarche responsable du Groupe PRO BTP. Cette démarche peut être consultée sur la page « Investissement socialement responsable » du site de PRO BTP FINANCE, via le lien suivant : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

Notre politique d'investissement responsable repose sur 2 axes :

- **L'adossment aux enjeux sociétaux et aux valeurs de notre groupe (PRO BTP)**  
Notre démarche d'engagement responsable initiée depuis 2003 repose sur des convictions fortes, portées par le socle naturellement socialement responsable du Groupe PRO BTP.
- **La gestion des risques et des opportunités d'investissement**  
Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères extra-financiers dans l'appréciation globale de nos choix d'investissement est un facteur de réduction des risques, de moindre volatilité de nos performances, d'apport d'une vision à moyen – long terme génératrice d'opportunités pour nos clients.

La chronologie des évènements fondateurs de notre politique d'investissement responsable est la suivante :

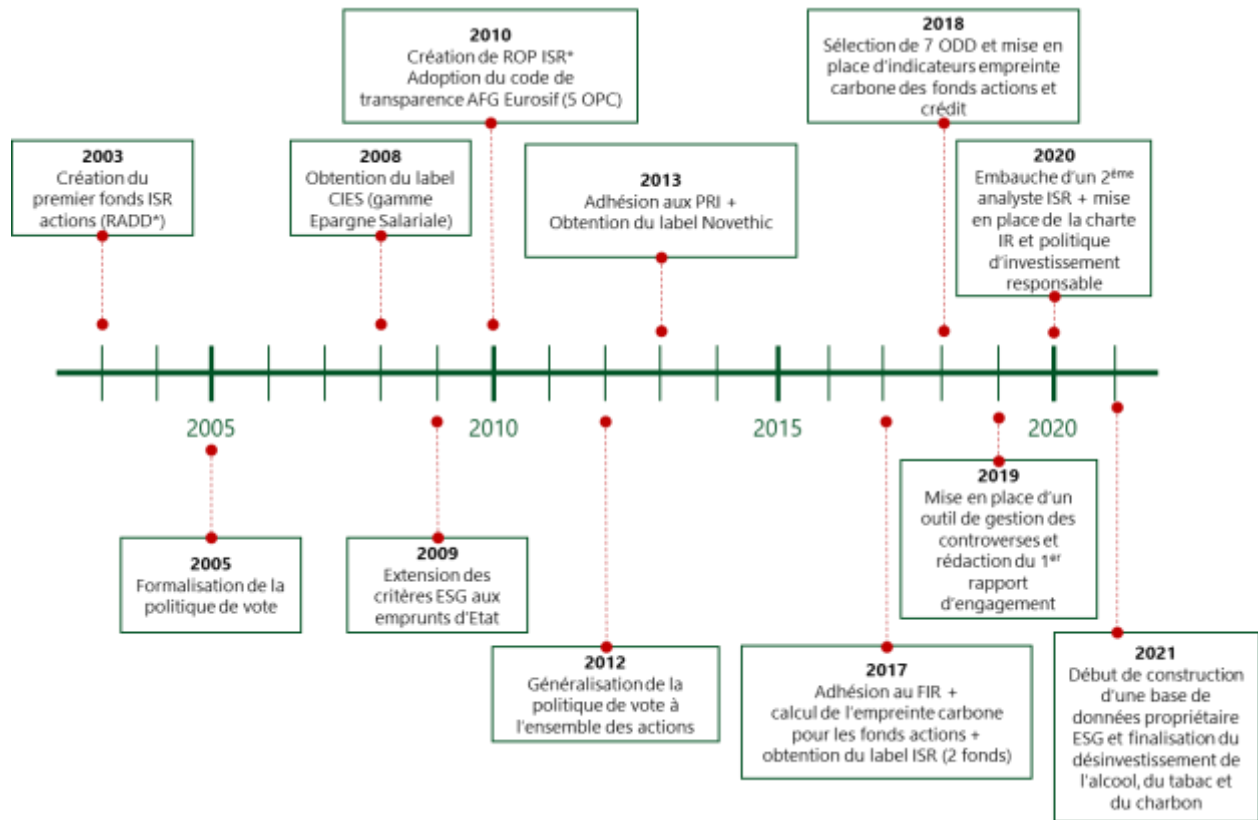
- **En 2003**, le fonds Regard Actions Développement Durable (RADD) a été créé comme support d'investissement de l'allocation actions au sein de l'Épargne Salariale. Le périmètre de l'Épargne Salariale a été choisi en 2003 au regard de ses spécificités, de ses besoins et de son développement croissant au sein de la profession, notamment par la signature, le 20 janvier 2003, d'un accord professionnel de branche instituant les plans d'épargne interentreprises du BTP.
- **Début 2009**, trois fonds obligataires Etats ont été convertis à l'ISR. Il s'agit des fonds suivants :
  - Regard Souverains Euro 1-3
  - Regard Souverains Euro 3-5
  - Regard Souverains Euro 5-7
- **Début 2010**, afin d'étoffer la gamme ISR en Épargne Salariale, un fonds d'obligations privées (crédit) ISR a été créé, dénommé Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR.
- **Début 2013**, PRO BTP FINANCE a signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

- **En 2018**, PRO BTP FINANCE a sélectionné 7 Objectifs de Développement Durable, en adéquation avec les enjeux ESG prioritaires du Groupe PRO BTP, avec la mise en place progressive d'indicateurs ESG correspondants.
- **En 2019**, une procédure d'exclusions des émetteurs ayant été sujets à des controverses sévères a été mise en place. Le FCP Regard Responsable Flexible a également été créé en juillet 2019 et a obtenu le Label ISR en novembre 2019. De plus, un premier rapport d'engagement a été rédigé, traduisant les objectifs et les aboutissements de la politique de vote et d'engagement de PRO BTP FINANCE sur l'exercice 2019. Enfin, l'année 2019 s'est traduite par une forte augmentation de la poche d'investissement consacrée aux Green Bonds.
- **En 2020**, nos politiques d'investissement responsable, d'engagement, d'exclusions normatives et d'exclusions sectorielles ont été publiées. Un comité ESG a été mis en place et un second analyste ISR a rejoint nos équipes. Enfin, un projet de base de données ESG a débuté.

En 2021, notre politique d'investissement responsable s'est enrichie des éléments suivants :

- PRO BTP FINANCE a exécuté **sa politique de désinvestissement** pour le tabac, l'alcool et le charbon en 2021. Ainsi, près de 50M d'euros de positions ne respectant pas nos politiques ont été vendus durant cette année. Depuis fin 2021, PRO BTP FINANCE n'a plus aucune ligne investie dans l'alcool et le charbon. Il reste cependant deux lignes dans le tabac qui expireront en 2023.
- Le **projet ESG+**, qui permettra de centraliser les données ESG dans une base de données accessible à tous les collaborateurs, a fortement avancé en 2021. Cette base nous permettra:
  - ✓ De gérer les exclusions normatives et sectorielles avec une grande précision et une grande réactivité
  - ✓ De calculer et d'étendre le périmètre des notes ESG à tous nos portefeuilles
  - ✓ De suivre et de publier des indicateurs d'impacts ESG sur l'ensemble de nos portefeuilles
  - ✓ D'étendre l'intégration ESG sur l'ensemble de nos portefeuilles
  - ✓ D'améliorer le périmètre et la qualité de nos reportings extra-financiers

Le fonds Regard Green Bonds a été lancé en 2021 pour atteindre 198 millions d'euros en fin d'année. Le total des encours investis sur les **obligations vertes** s'élève à 662 millions d'euros, représentant 4,65% des actifs sous gestion à fin 2021.



### ■ 2.3 – Comment la Société de Gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Afin de formaliser notre politique d'investissement responsable, une **Charte d'Investissement Responsable** ainsi qu'une **Politique d'Investissement Responsable** ont été rédigées en 2020. Ces deux documents, détaillant les principes et les stratégies d'investissement durable de PRO BTP FINANCE sont disponibles dans la rubrique « Investissement socialement responsable » de notre site internet : <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

Sur cette page se trouvent également notre **Politique d'Engagement**, détaillant notre politique de vote et de communication avec les émetteurs, le **reporting de l'article 29** de la loi relative à l'énergie et au climat – dite LEC, ainsi que la **lettre du développement durable**. Cette dernière est rédigée trimestriellement avec l'objectif de promouvoir et de diffuser l'ISR.

PRO BTP FINANCE est également signataire des PRI depuis 2013.

<sup>1</sup> RADD : Regard Actions Développement Durable / ROP ISR : Regard Obligations Privées ISR, désormais renommé en Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR

- 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de Gestion ?

Notre stratégie pour lutter contre le changement climatique repose sur plusieurs piliers : calcul de notre empreinte carbone, exclusion du charbon et investissement en actifs verts.



**Mesure de l’empreinte carbone :**

Nous mesurons notre exposition aux risques climatiques en calculant les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) sur la totalité de nos positions détenues au sein de nos OPC Actions et Obligations corporate.

L’empreinte carbone est mesurée selon 3 métriques: émissions absolues, émissions financées (par M EUR investi) et intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d’affaires), sur le scope 1 (émissions directes résultant de la combustion d’énergies fossiles) et le scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation de l’électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit), conformément au protocole Greenhouse Gas / GHG (une estimation sur la base de la moyenne du secteur de l’émetteur est faite en cas d’indisponibilité de la donnée).

Selon l’indicateur utilisé, l’empreinte carbone d’un portefeuille est calculée en sommant ou en pondérant l’empreinte carbone de chacun des émetteurs des titres le composant par les encours. Les données sources (émetteurs) sont fournies par Bloomberg (Portfolio Carbon Footprint).

Nous calculons les émissions absolues (impact carbone) et les intensités carbone en utilisant le ratio (capital + dettes totales) pour mesurer le pourcentage de détention attribuable au portefeuille (le portefeuille global étant composé d’actions et d’obligations).

Indicateur	Unité	Interprétation
Impact carbone (Émissions absolues)	Tonnes de CO2-eq	Il s’agit, pour un émetteur, de la quantité totale de CO2-eq rejetée pour les scopes 1 et 2. Dans le cas d’un portefeuille, il s’agit des émissions attribuables au gestionnaire (financées par les investissements) Le calcul consiste à pondérer les émissions totales d’une entreprise par la part du capital et de la dette détenue par le portefeuille

<p>Efficienc e carbone (Émissions financées)</p>	<p>Tonnes de CO2-eq / M d'€ investis</p>	<p>Il s'agit de la « concentration en carbone » du portefeuille. Plus l'indicateur est élevé, plus le portefeuille investi concentre ses investissements dans des entreprises rejetant de grandes quantités de carbone. On peut en déduire la quantité de CO2-eq rejeté pour un montant investi dans le portefeuille. Ce montant permet également de comparer des portefeuilles entre eux.</p>
<p>Intensité carbone</p>	<p>Tonnes de CO2-eq / M d'€ de CA</p>	<p>Au niveau d'un émetteur, il s'agit de la quantité de CO2-eq émise rapportée au chiffre d'affaires. Il permet de comparer différentes entreprises entre elles. Au niveau d'un portefeuille, il permet d'estimer si celui-ci investit dans des entreprises fortement émettrices de CO2-eq.</p>

Les fonds suivants sont concernés par le calcul de l'empreinte carbone :

- Regard Actions Croissance
- Regard Actions Euro
- Regard Convertibles Euro
- Regard Crédit Euro (IG) 1-3
- Regard Haut Rendement
- Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR
- Regard Crédit Euro (IG) 5-7
- Regard Sélectif Actions Européennes
- Regard Sélectif Actions Monde
- Regard Actions Développement Durable

Après une forte baisse en 2020, de 298 435 tonnes à 180 513 tonnes, l'empreinte carbone des portefeuilles s'abaisse encore un petit peu en 2021 et s'élève à 162 936 tonnes à fin 2021.

D'ici à 2022, nous allons développer un outil interne permettant de calculer l'empreinte carbone sur les trois scopes (1,2 et 3) ainsi que sur les émetteurs publics.

Cette évolution permettra de calculer l'empreinte carbone également pour le fonds Regard Green Bonds.

**Exclusion du charbon :**

Depuis 2020, nous excluons le charbon de nos portefeuilles. Les entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient du charbon (thermique) et les producteurs d'énergie dont plus de 20% de la production se fait au charbon sont exclus. Nous utilisons pour cela la liste Global Coal Exit List, fournie par Urgewald. Plus d'informations sur cette liste sont disponibles sur le site <https://coalexit.org/>  
A fin 2021, nous n'avons plus aucune ligne charbon dans nos portefeuilles. Plus de 10,7M d'euros d'actifs ont été vendus !

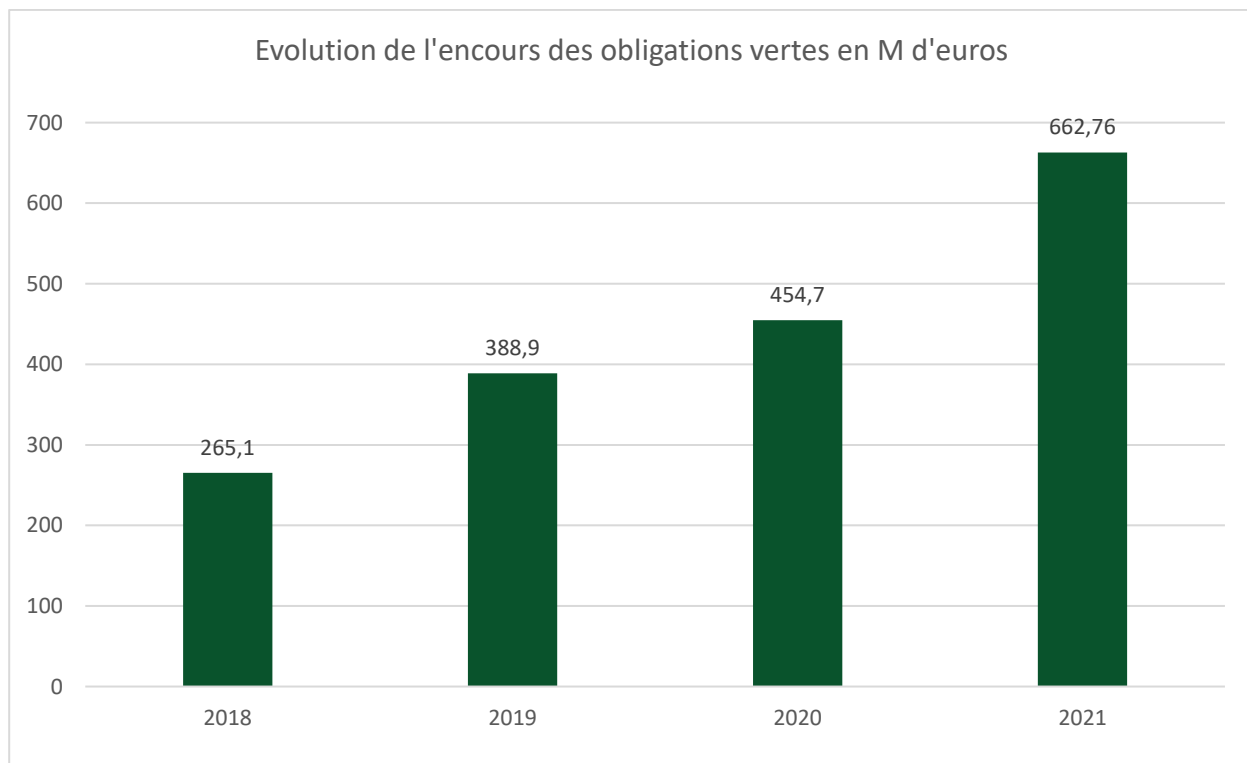


### **Investissement en actifs verts :**

Nous contribuons à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique en mesurant et en pilotant nos encours investis en green bonds. Ceux-ci sont la consolidation des encours figurant au sein de nos OPC Taux Etat et Crédit, ainsi qu'au sein de la poche taux de nos mandats diversifiés.

L'exposition aux « obligations vertes » s'élève à 662,76 millions d'euros soit 4,65% de nos encours à fin 2021. Ce chiffre est en progression chaque année : +47% en 2019, +17% en 2020, et +45% en 2021.

En 2021, PRO BTP FINANCE a intensifié ses investissements dans les greens bonds en créant un fonds dédié à ces derniers. Les encours de ce fonds s'élèvent à 198,7 M EUR à fin 2021.

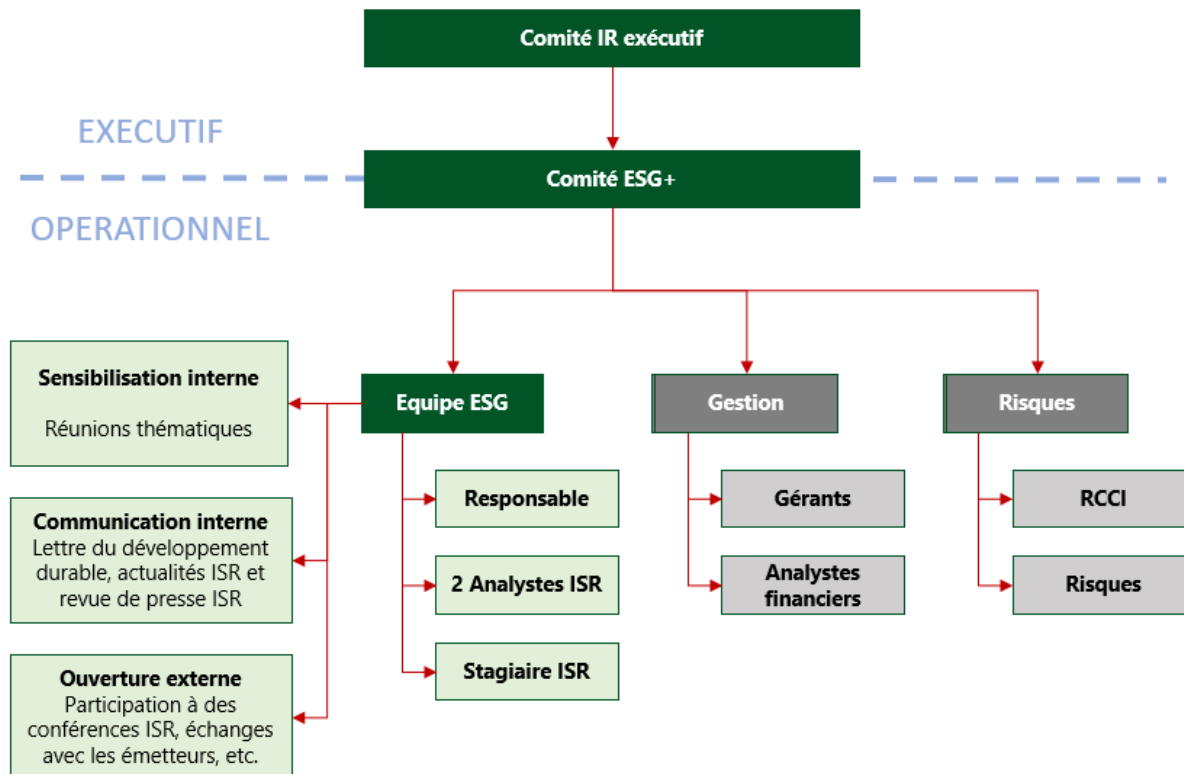


▪ 2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la Société de Gestion ?

PRO BTP FINANCE dispose d'une équipe ESG interne composée d'un responsable et de deux analystes à temps plein. L'équipe est secondée par une personne intervenant de façon saisonnière sur l'exercice des droits de vote.

Cette équipe a la charge de la production, de l'analyse et de l'exploitation des informations ESG qui interviennent en amont de nos processus. Elle travaille également sur la réflexion, et l'orientation des prochains projets ESG de la société de gestion.

Depuis 2020, un comité IR exécutif et un comité ESG+ ont également été mis en place. Le comité IR exécutif a pour mission de dresser le bilan des politiques / procédures ESG et de les faire évoluer, que ce soit en termes d'objectifs ou de métriques. Le comité ESG+ tranche sur les questions d'investissements ou de désinvestissements et applique la politique du comité IR exécutif. L'aspect opérationnel est géré par l'équipe ESG.




▪ 2.6 - Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de Gestion ?


Aujourd’hui, l’équipe est constituée de deux analystes ISR dédiés, ainsi que d’un ou plusieurs stagiaires sur la partie engagement. L’équipe ISR travaille avec quatre gérants de fonds impliqués dans l’ISR. Leur travail se caractérise ainsi :

- Les analystes ISR opèrent de manière indépendante en amont de la gestion financière, avec des méthodologies adaptées pour chaque classe d’actif et fixent le cadre dans lequel les gérants doivent opérer leur sélection de titres, la méthodologie ISR étant différenciée selon la nature de l’émetteur (public ou privé).
- Les gérants, au sein de cette sélection, réalisent leurs choix de titres en fonction des critères financiers. De plus, ils ont sélectionné dans la liste de leurs analystes financiers des intervenants ayant intégré des critères ISR à leur recherche interne.



▪ 2.7 - Dans quelles initiatives concernant l’IR la Société de Gestion est-elle partie prenante ?

Nous collaborons étroitement avec les instances de référence dans le domaine de l’investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d’adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
 <b>PRI</b> Principles for Responsible Investment	<a href="#">Lien PRI</a>	2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion</li> <li>▪ Participation à des initiatives de place en matière d’exercice des droits de vote</li> <li>▪ Noté A sur l’engagement et l’intégration ESG</li> <li>▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année</li> </ul>
 <b>FIR</b> FORUM POUR L’INVESTISSEMENT RESPONSABLE	<a href="#">Lien FIR</a>	2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutient la promotion de l’ISR</li> <li>▪ Participation à des ateliers sur l’ISR et échanges avec les émetteurs</li> </ul>
 <b>SAF</b> <small>LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES HÉRITIERS FINANCIERS</small>	<a href="#">Lien SFAF</a>	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membre de la Commission ESG</li> </ul>

	<a href="#">Lien AFG</a>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR</li> <li>▪ Participation à des ateliers sur l'ISR</li> </ul>
---	--------------------------	------	---

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale)

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	<a href="#">Lien ISR</a>	2017 2017 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR (ROP ISR)</li> <li>▪ Regard Actions Développement Durable (RADD)</li> <li>▪ Regard Responsable Flexible (RRF)</li> </ul>
	<a href="#">Lien CIES</a>	2009  (renouvelé en juillet 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regard Epargne Obligataire</li> <li>▪ Regard Epargne Actions</li> <li>▪ Regard Epargne Dynamique</li> <li>▪ Regard Epargne Equilibre</li> <li>▪ Regard Epargne Prudent</li> <li>▪ Regard Epargne Flexible et solidaire</li> </ul>

## ▪ 2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion ?

Au 31 décembre 2021, les actifs gérés par PRO BTP FINANCE s'élèvent à 14,26 milliards d'euros. Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, les supports d'investissement peuvent être segmentés comme suit :

- 13,271 milliards d'euros sont gérés avec une politique ESG (à minima exclusions normatives et sectorielles) soit 93,06% des encours totaux.
- 461 millions d'euros sont gérés sous label ISR, soit 3,2% des encours.
- 788 millions d'euros sont gérés sous label CIES, soit 5,5% des encours.

Vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

Description	Total général <sup>2</sup>	Part ESG	Article 8	Article 9	Label ISR	Label CIES	Type d'actifs
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	23 326 697	100%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	59 189 047	99%	X			X	Actions
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	40 430 336	99%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	133 639 982	100%	X			X	Diversifiés
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	115 441 207	91%	X			X	Monétaire
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	44 833 240	99%	X			X	Obligations
FCPE REGARD EPARGNE PME	1 955 761	0%					Actions
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	371 759 310	100%	X			X	Diversifiés
FIBTP 2016	2 493 299	100%					Diversifiés
FIBTP 2017	2 337 729	100%					Diversifiés
FIBTP 2018	2 919 779	100%					Diversifiés
FIBTP 2019	2 529 197	100%					Diversifiés
FIBTP 2020	5 843 228	100%					Diversifiés
FIBTP 2021	3 530 047	100%					Diversifiés
FIBTP Long Terme	114 640 430	100%					Obligations
Fonds dédié 1	62 764 329	53%					Monétaire
Fonds dédié 2	2 276 218	14%					Diversifié
Fonds dédié 3	43 215 271	63%					Monétaire
Fonds dédié 4	1 115 161	0%					Actions
Fonds dédié 5	12 032 058	8%					Actions
Fonds dédié 6	376 601 232	0%					Actions
<b>Total épargne salariale</b>	<b>1 422 873 557</b>	<b>68%</b>					
Mandat 1a	799 547 585	100%					Diversifiés
Mandat 2a	344 372 276	99%					Diversifiés
Mandat 2b	6 911 937 480	97%					Diversifiés
Mandat 3	45 073 712	0%					Diversifiés
Mandat 4	43 930 893	100%					Diversifiés
Mandat 5	502 533 391	95%					Diversifiés
Mandat 6a	371 084 195	98%					Diversifiés
Mandat 6b	132 783 032	98%					Diversifiés
Mandat 6c	98 236 504	92%					Diversifiés
Mandat 7	3 615 604 931	99%					Diversifiés
<b>Total mandats</b>	<b>12 865 103 998</b>	<b>97%</b>					
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	239 217 559	98%	X		X		Actions
REGARD ACTIONS CROISSANCE	116 501 191	89%					Actions
REGARD ACTIONS EURO	443 404 410	98%					Actions
REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	212 566 910	0%					Actions
REGARD CONV Euro	278 564 957	100%					Convertibles
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	282 741 522	100%					Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	196 463 941	100%	X		X		Obligations
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	297 551 114	100%					Obligations
REGARD GREEN BONDS	198 707 922	100%	X				Obligations
REGARD HAUT RENDEMENT	88 518 515	100%					Obligations
REGARD MONETAIRE	444 066 810	80%					Monétaires
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	86 413 314	99%	X				Obligations
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	25 419 700	99%	X				Obligations
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	399 585 467	100%	X				Obligations
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	173 481 954	100%					Diversifiés
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	296 130 837	91%					Actions
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	67 029 481	89%					Actions
REGARD SOUV EMERGENTS IG	66 148 549	95%					Obligations
<b>Total FCP</b>	<b>3 912 514 151</b>	<b>91%</b>					
UC REGARD ACTIONS	13 539 632	73%					Actions
UC REGARD DYNAMIQUE	71 937 310	91%					Diversifiés
UC REGARD EQUILIBRE	81 389 759	92%					Diversifiés
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	527 704	100%					Diversifiés
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 020 482	100%					Obligations
UC REGARD PRUDENT	10 373 880	76%					Diversifiés
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	15 091 686	100%	X		X		Diversifiés
<b>Total UC</b>	<b>193 880 454</b>	<b>90%</b>					

<sup>2</sup> Attention, les pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (OPC présents dans les mandats).

Description	Total général <sup>3</sup>	Exclusions	Best in Universe	Quotient durable	Fonds de fonds ISR	Empreinte carbone	Féminisation des boards	Green Bonds
FCPE REGARD EP. FLEXIBLE ET SOL	23 326 697	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	59 189 047	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	40 430 336	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	133 639 982	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	115 441 207	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIRE	44 833 240	X			X			
FCPE REGARD EPARGNE PME	1 955 761							
FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	371 759 310	X			X			
FIBTP 2016	2 493 299	X						
FIBTP 2017	2 337 729	X						
FIBTP 2018	2 919 779	X						
FIBTP 2019	2 529 197	X						
FIBTP 2020	5 843 228	X						
FIBTP 2021	3 530 047	X						
FIBTP Long Terme	114 640 430	X						
Fonds dédié 1	62 764 329	X						
Fonds dédié 2	2 276 218	X						
Fonds dédié 3	43 215 271	X						
Fonds dédié 4	1 115 161							
Fonds dédié 5	12 032 058							
Fonds dédié 6	376 601 232							
<b>Total épargne salariale</b>	<b>1 422 873 557</b>							
Mandat 1a	799 547 585	X		X				
Mandat 2a	344 372 276	X		X				
Mandat 2b	6 911 937 480	X		X				
Mandat 3	45 073 712	X		X				
Mandat 4	43 930 893	X		X				
Mandat 5	502 533 391	X		X				
Mandat 6a	371 084 195	X		X				
Mandat 6b	132 783 032	X		X				
Mandat 6c	98 236 504	X		X				
Mandat 7	3 615 604 931	X		X				
<b>Total mandats</b>	<b>12 865 103 998</b>							
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	239 217 559	X	X			X	X	
REGARD ACTIONS CROISSANCE	116 501 191	X				X	X	
REGARD ACTIONS EURO	443 404 410	X				X	X	
REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	212 566 910							
REGARD CONV Euro	278 564 957	X				X	X	
REGARD CREDIT Euro IG 1-3	282 741 522	X				X		
REGARD CREDIT Euro IG 3-5 ISR	196 463 941	X	X			X		X
REGARD CREDIT Euro IG 5-7	297 551 114	X				X		X
REGARD GREEN BONDS	198 707 922	X						
REGARD HAUT RENDEMENT	88 518 515	X				X		X
REGARD MONETAIRE	444 066 810	X						
REGARD OBLIGATIONS	25 419 700	X		X				
REGARD OBLIGATIONS COURT TERME	86 413 314	X		X				X
REGARD OBLIGATIONS LONG TERME	399 585 467	X		X				X
REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	173 481 954	X				X		
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	296 130 837	X				X	X	
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	67 029 481	X				X	X	
REGARD SOUV EMERGENTS IG	66 148 549	X						
<b>Total FCP</b>	<b>3 912 514 151</b>							
UC REGARD ACTIONS	13 539 632	X						
UC REGARD DYNAMIQUE	71 937 310	X						
UC REGARD EQUILIBRE	81 389 759	X						
UC REGARD FLEX. SOLIDAIRE	527 704	X						
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	1 020 482	X						
UC REGARD PRUDENT	10 373 880	X						
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	15 091 686	X			X			
<b>Total UC</b>	<b>193 880 454</b>							

<sup>3</sup> Attention, les pourcentages et cumuls sur les totaux des colonnes ne s'additionnent pas et leurs sommes ne sont pas égales à 100% (OPC présents dans les mandats).

- 2.9 - Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au total, les périmètres « ISR de conviction », exposés à minima aux exclusions normatives et sectorielles, et en écartant les doublons (part des mandats investie dans les OPC ISR) couvrent **93,06% des encours totaux gérés** (voir détail au paragraphe précédent « [2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?](#) »).

- 2.10 - Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion ?

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Fonds	Actif net (12/2021) €	Label ISR
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	239 217 558,75	X
REGARD CREDIT Euro (IG) 3-5 ISR	196 463 941,25	X
REGARD RESPONSABLE FLEXIBLE	15 091 686,09	X

### 3 - Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce code de transparence

- 3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Notre objectif principal pour ce fonds est de viser les émissions Green Bonds qui vont générer des impacts environnementaux positifs pour leurs parties prenantes.

Pour atteindre cet objectif, nous avons considéré les deux contraintes suivantes dans la mise en œuvre de notre évaluation Green des émissions :

- L'univers de départ n'est composé que d'émissions Green Bonds, qui est lui-même soumis à notre méthodologie propriétaire (Les détails du calcul de la note Green se trouvent au paragraphe suivant « [3.5 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG \(construction, échelle d'évaluation...\) ?](#) »),

- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard Green minimum (correspondant à une note Green minimale de 50 sur 100, voir section 3.3), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

Au travers de notre méthodologie basée sur l'impact environnemental de l'émetteur, l'utilisation des fonds et le respect des Green Bonds Principles, nous souhaitons nous assurer que nos investissements privilégient les émissions et les entreprises les plus vertueuses d'un point de vue environnemental (voir paragraphe suivant [« 3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le\(s\) fonds ? »](#)).

Le fonds Regard Green Bonds respecte par ailleurs les exclusions sectorielles et normatives de la société de gestion applicable à tous les fonds ouverts.

- 3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

Nos principales sources de données sont les suivantes :

- Pour l'analyse et la notation de Green Bonds : Trucost  
Pour les controverses et exclusions : MSCI, Urgewald, site du GAFI

Des informations complémentaires nous sont fournies par nos brokers (recherche externe).

- 3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'analyse Green des obligations détenues en portefeuille se base sur 3 piliers :

- La performance environnementale de l'émetteur :
  - Pour un émetteur privé, cela représente la somme directe et indirecte de l'impact environnemental de l'émetteur sous forme de score ;
  - Pour un émetteur public, cela représente la somme territoriale et importée de l'intensité des émissions sous forme de score ;
- L'impact environnemental des projets financés : prise en compte de critères géographiques et types de projets / technologies financés.
- L'alignement avec les Green Bonds Principles : analyse de la qualité de l'émission et du suivi de celle-ci (utilisation des fonds en amont et durant toute la durée de vie de l'obligation, processus d'évaluation et de sélection des projets, reporting).



### ▪ 3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds n'investit que sur des obligations vertes, qui, par définition, sont des obligations dont les fonds levés seront exclusivement fléchés vers des projets à bénéfice environnemental. De plus, la méthodologie propriétaire d'analyse des obligations vertes prend notamment en compte la stratégie environnementale de l'émetteur et l'impact environnemental des projets financés. Le fonds favorise donc les émissions dont les émetteurs prennent en compte le risque de transition et les risques de transition vers une économie bas-carbone, et dont les projets financés via l'obligation verte sont à fort impact environnemental. Nous mesurons pour cela l'intensité des émissions évitées par les titres présents dans le portefeuille.

### ▪ 3.5 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...)

Nous avons développé une méthodologie interne pour analyser, comparer et hiérarchiser les Green Bonds entre eux. Cela nous permet de sélectionner au sein du fond, uniquement les émissions ayant un réel caractère « Vert ».

Notre méthodologie se base sur trois piliers :

- La performance environnementale de l'émetteur
- L'impact carbone / environnemental net des projets financés par l'obligation verte
- L'alignement de l'obligation verte avec les Green Bond Principles

La prise en compte de la partie « émetteur » (20% de la note totale) se justifie par une volonté de notre part de juger de la stratégie environnementale de l'émetteur, au-delà de sa (ses) seule(s) émission(s) Green.

Nous avons également décidé d'allouer le poids le plus important (60%) à l'impact des projets liés à l'émission (pour refléter l'importance d'avoir des projets à fort impact positif).

Enfin, un poids de 20% est alloué au respect des Green Bonds Principles, qui fait office de standard sur ce marché.

Pour juger chacun des trois piliers, nous utilisons les bases de données de Trucost, spécialiste ESG/ISR du groupe S&P.

Pondération	Score PBF	Indicateur Trucost sous-jacent
20%	Score performance environnementale de l'émetteur	Latest Year Total Env Impact Ratio (Environmental Costs / Revenue)
60%	Score impact net des projets financés par l'obligation	Avoided Emissions Intensity (tCO2-eq/EUR million invested)
20%	Score alignement avec les Green Bonds Principles	Use / Mgmt of Proceeds

- 3.6 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les bases de données Trucost sont mises à jour mensuellement, tenant compte notamment de la diffusion par les émetteurs de leur reporting Green de l'émission ; ou de toute information pertinente permettant de juger la qualité environnementale sur chacun des trois piliers.

Si un titre appartenant au portefeuille voit sa note dégradée en-dessous de 50/100, le gérant dispose de trois mois pour solder la position de ce titre.

Du point de vue des controverses, nous disposons d'un outil de suivi en temps réel proposé par MSCI. Si un émetteur devait passer en controverse rouge, le gérant aurait alors 3 mois pour liquider sa position (1 mois dans le cas où l'émetteur était déjà en catégorie orange précédemment). Les alertes MSCI sont reçues en temps réel par mail.

## 4 - Processus de gestion

- 4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus d'investissement pour le fonds Regard Green Bonds est le suivant :

- Application d'un filtre Green sur l'univers d'investissement du fonds qui permet d'établir une liste de titres éligibles (émetteurs dont la note Green est supérieure à 50 sur 100). Il s'agit d'une approche « best-in-universe ». Les exclusions normatives et sectorielles s'appliquent en supplément de ce filtre.
- Composition par les gérants du fonds Regard Green Bonds à partir d'émetteurs issus de la liste des titres éligibles sur des critères essentiellement financiers.
- Toutes les obligations en portefeuille sont notées et doivent respecter en permanence une note Green supérieure à 50 sur 100.

Lorsqu'un titre présent dans le fonds sort de la liste des titres éligibles ou sort de l'univers d'investissement, les gérants disposent de trois mois pour vendre le titre en totalité.

#### ▪ 4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Dans le cadre de la construction du portefeuille, le fonds n'investit que sur des obligations investment grade euro ayant la particularité d'être des obligations vertes (« Green Bonds ») et respectant notre méthodologie interne d'analyse des Green Bonds. Ces dernières sont par définition des produits servant à financer la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, la méthodologie propriétaire (présentée dans la section 3.5), qui permet d'analyser et de donner un score aux Green Bonds, autorise uniquement les investissements sur les Green Bonds notés et dont le score est supérieur à 50/100.

#### ▪ 4.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Nous avons mis en place un outil d'analyse de Green Bonds non couverts encore par les bases de données Trucost, en collaboration avec celui-ci. Cet outil est basé sur la même méthodologie que celle disponible dans les bases de données mises à jour mensuellement. Il en ressort un score qui nous permet de valider ou non un investissement en amont. Ce score est provisoire, jusqu'à ce que l'émission soit couverte par Trucost dans ses bases de données.

- 4.4 - Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, il n'y a pas eu de changement dans les douze derniers mois.

- 4.5 - Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds n'investit pas dans les organismes solidaires.

- 4.6 - Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

- 4.7 - Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Concernant le fonds Regard Green Bonds, le gérant peut intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur la courbe des taux.

La stratégie d'utilisation des produits dérivés est de moduler, d'ajuster la duration du portefeuille sans prendre de pari de duration par rapport à l'indice de référence. Par exemple, suite à une vente de titre, en attendant un éventuel réinvestissement sur un autre titre et pour maintenir le niveau de duration du portefeuille (conforme à celui de l'indicateur de référence), le gérant pourra utiliser des produits dérivés.

Les produits dérivés utilisés, en fonction de leur duration sont :

- Les contrats EURIBOR (3 mois),
- Les contrats Buxl (30 ans),
- Les contrats BUND (10 ans),
- Les contrats BOBL (5 ans),
- Les contrats SCHATZ (2 ans).

#### ▪ 4.8 - Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Dans le but de gérer la trésorerie, le fonds pourra détenir, dans la limite de 10 %, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, conformes au Règlement MMF, gérés ou non par PRO BTP FINANCE.

## 5 - Contrôle ESG

- 5.1 - Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

La politique et les processus d'investissement responsable de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille et par l'équipe d'analystes ESG,
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne) ; les procédures de contrôle des règles ISR sont formalisées
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés en collaboration avec l'audit du Groupe PRO BTP ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom.

## 6 - Mesures d'impact et reporting ESG

- 6.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du / des fonds ?

Sur le reporting mensuel, un score moyen est calculé par piliers ainsi qu'un score global du portefeuille. Les 10 meilleurs scores globaux sont également fournis.

L'intensité des émissions évitées du portefeuille (tCO<sub>2</sub> eq. / M EUR) est également disponible sur le reporting mensuel, ainsi que les 10 émissions les plus performantes dans ce domaine.

Nous fournissons par ailleurs la répartition par type de projets financés (énergie renouvelables, bâtiments verts, transports verts ...).

- 6.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Nous fournissons l'intensité des émissions évitées du portefeuille (tCO2 eq. / M EUR investis). Cet indicateur d'impact, traduit en score, représente le poids le plus important dans notre méthodologie (60% du score total).

- 6.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés ; elles sont disponibles sur la page <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html> Sur cette page, se trouvent les documents ci-dessous :

Nature des informations ESG	Informations
<b>Actualités</b>	Lettre trimestrielle du développement durable
<b>Gestion des risques ESG</b>	Prise en compte des risques en matière de durabilité

Les informations ci-dessous se trouvent dans le reporting mensuel du fonds :

Nom du fonds	Informations du reporting
<b>Regard Green Bonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Score moyen du fonds et par piliers</li> <li>▪ Les 10 meilleurs scores globaux des émissions présentes dans le fonds</li> <li>▪ Répartition par type de projets financés</li> <li>▪ Intensité des émissions évitées du portefeuille</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les 10 Green Bonds présents en portefeuille<br/>présentation les meilleures intensités des émissions<br/>évitées</li></ul> |
|--|--|

- 6.4 - La Société de Gestion publie t'elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Sans objet pour ce fonds.

